

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2023-231

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PAIME

58-2023-12-22-00002 - ANRU - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-12-22-00002

ANRU - Arrêté portant délégation de signature

{signataire}

**ARRÊTÉ n°
Portant délégation de signature**

Le Préfet de la Nièvre,
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée ;

VU le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, modifié ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions en application de ces règlements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Michaël GALY préfet du département de la Nièvre ;

VU la décision de nomination du 15 avril 2022 de M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine pour le département de la Nièvre ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2023 portant nomination de Mme Cécile DEDIENNE en tant que directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Pierre PAPADOPOULOS, délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le département de la Nièvre, pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

1/2

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à Mme Cécile DEDIENNE, directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Article 4

M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre. Un fac-similé de cette publication sera transmis à l'agent comptable de l'ANRU.

Fais à Nevers, le 22 DEC. 2023

Le Préfet

Délégué Territorial de l'ANRU



Michaël GALY